Conclusion

Même si les données relatives à la problématique du bruit sont encore incomplètes actuellement, elles permettent malgré tout de constater que la population wallonne est principalement exposée au bruit du trafic routier dans les différents ensembles urbains, ainsi que dans certaines zones périurbaines et semi-rurales du nord de la Région. Plus localement, le bruit du trafic aérien, des industries, et de diverses activités de loisirs affectent également une partie des habitants.

La politique de gestion du bruit consiste à réduire, lorsque c'est possible, les niveaux sonores à la source (émission), ainsi que les niveaux sonores perçus par la population exposée (immission). L'objectif reste avant tout la diminution de la nuisance, qui favorise une réduction des risques de dommages sur la santé.

Les coûts élevés des travaux de réduction du bruit sont parfois mis en avant pour justifier une certaine retenue dans le traitement du problème. Il est pourtant prouvé scientifiquement que l'exposition à des nuisances sonores peut affecter la santé des personnes. Ainsi, la pollution acoustique, au même titre que la pollution de l'air ou de l'eau, constitue un enjeu aussi bien sur le plan social qu'économique, dans la mesure où les coûts finaux pour la société peuvent s'avérer relativement élevés. Il est donc souhaitable de privilégier la prévention des pollutions sonores, par rapport au traitement en bout de course.

Dans ce contexte, la gestion du bruit représente un domaine d'action à ne pas négliger dans une politique globale de gestion de l'environnement et de développement durable, qui vise notamment la préservation du bien-être et la protection des écosystèmes.

Les premières cartes de bruit prévues par l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 mai 2004 (transcription de la directive «Bruit») constitueront des outils fondamentaux de l'évaluation de l'état et de la nature des nuisances sonores, et de calcul des taux d'exposition de la population en Région wallonne. Les autorités compétentes disposeront alors des éléments nécessaires à la réalisation de plans d'action pour la gestion du bruit dans l'environnement et la préservation des zones de quiétude.

Remerciements

Nous remercions pour leur collaboration et/ou relecture :

Didier ANTOINE, Willy BONTINCK, Deborah DEPAUW, Catherine HALLET, Jean-Paul LEDANT, Gisèle MAGNO et Alain THIBERT

Sources principales

OFEFP. 2002. *Environnement suisse 2002*. Berne : Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP). 335p

IFEN. 2002. *L'environnement en France*. Paris : La Découverte / Institut français de l'environnement. 606p.

MOSMANS Alain, DUMONT Didier, DELEPIERR-DRAMAIS Christiane. 1994. *Estimation du coût de la pollution acoustique occasionnée par les transports*. Rapport final. Bruxelles : Université Libre de Bruxelles, Institut de Sociologie. 120p

CEC. 2002. *Directive 2002/49/EC of the European Parliament and of the Council of 25 June 2002 relating to the assessment and management of environmental noise*. Official Journal of the European Communities. 14p

EEA. 2000. *Are we moving in the right direction? Indicators on transport and environment integration in the EU. TERM 2000*. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. 136p.

EEA. 2001. *TERM 2001*. Indicators tracking transport and environment integration in the European Union. Luxembourg : Office for Official Publications of the European Communities. 60p.

LANNOY J-Pierre. 2003. *Les nuisances sonores : cadre législatif général*. Communication dans le cadre du colloque «Les nuisances sonores». Liège – 21 novembre 2003. 18p.

Observatoire de l'environnement du Grand Lyon. 2004. *Le bruit*. Lyon : Communauté Urbaine du Grand Lyon. 20p

Références internet :
http://www.sowaer.be
http://www.franceaudition.com
http://www.ulb.ac.be/inforsciences/actusciences/ > voir Dossier Bruit
http://www.infobruit.org

(1) FEBIAC. 2004. *La voiture du futur : votre partenaire silencieux*. Bruxelles : Fédération belge de l'industrie automobile et du cycle. 2p.

(2) FEBIAC. 2005. *Camions et camionnettes vus sous un autre angle*. Bruxelles : Fédération belge de l'industrie automobile et du cycle. 4p.

(3) BONTINCK Willy. 2003. *Le bruit ferroviaire*. Communication dans le cadre du colloque «Les nuisances sonores». Liège - 21 novembre 2003. 5p.

(4) OFEFP. 2002 > voir les sources bibliographiques principales.

(5) Arrêté du GW fixant les conditions générales d'exploitation des établissements visés par le décret du 11 mars 1999 au permis d'environnement (M.B. 21.09.2002)

(6) La CeMathèque. 2006. *Zone 30, zone résidentielle et zone de rencontre*. Namur : Ministère wallon de l'Equipement et des Transports. 40p.

(7) Voir le site Internet de l'asbl Centre urbain : http://www.curbain.be